



# L E V E R N O I S

## B U L L E T I N M U N I C I P A L

### Séance du 23 mars 2010

**Présents** : Serge COLLAVINO, Maire, Jacqueline JACOB, Marie-Josèphe ZABA, Philippe WOLTERS, Gérard MOUGENOT, Jean-Philippe BOUTON, Isabelle LENET, Catherine PION, Patrick THIBERT,

**Absents excusés** : Didier BERNARD, Jean-Louis BAUDOIN (pouvoir à Patrick THIBERT)

**Secrétaire de séance** : Marie-Josèphe ZABA

#### 1- COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Le Conseil Municipal après avoir entendu les comptes administratifs 2009, présentés par le 1er Adjoint au Maire, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les budgets.

Les résultats sont les suivants :

#### **Section de fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
BUDGET PRINCIPAL	208 791	660 805	+ 452 014
ZA LES BONNES FILLES	60 851	0	- 60 850

#### **Section d'investissement :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
BUDGET PRINCIPAL	367 926	205431	- 162 495
ZA LES BONNES FILLES	47 396	471 985	+ 424 589

Les résultats d'exercice présentent un excédent de fonctionnement (fonds libres) de 289 519,67 €

#### 2- BUDGETS 2010

Le Conseil Municipal après avoir entendu les budgets 2010, présentés par le Maire, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver les budgets.

Les prévisions sont les suivantes :

#### **Section de fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
BUDGET PRINCIPAL	428 410	582 777	+ 154 367
ZA LES BONNES FILLES	76 352	158 001	+ 81 649

#### **Section d'investissement :**

	Dépenses	Recettes	Résultats
BUDGET PRINCIPAL	359 130	359 130	En équilibre
ZA LES BONNES FILLES	34 100	424 588	+ 390 488

Restent 154 367 € de réserve de financement non affectée en dépenses.

### 3-IMPÔTS LOCAUX

Le Conseil municipal fixe les taux des trois taxes comme suit :

* Taxe d'habitation	3,91 %	(au lieu de 3.83% en 2009)
* Taxe sur le Foncier Bâti	9,55 %	(au lieu de 9.35% en 2009)
* Taxe sur le Foncier Non Bâti	37,82 %	(au lieu de 37.03% en 2009)

Le produit des 3 taxes doit rapporter à la Commune la somme de 94 905 Euros.

### 4- SUBVENTIONS

La liste des subventions 2010 aux associations s'établit comme suit :

Comité des Fêtes Levernois 1 700 Euros + 1300 € de remboursement de frais avancés à la commune par le comité (Théâtre et Musiciens du repas des seniors, bons de Noël...)

Association Foncière Levernois	100 Euros
Association La Passerelle	80 Euros
Ligue contre le Cancer	160 Euros
Secours Populaire Français - Beaune	80 Euros
Association Sclérosés en Plaques	80 Euros
Banque Alimentaire de Bourgogne	200 Euros
Journée des Aveugles	80 Euros
Croix Rouge Française Beaune	80 Euros
Association les Papillons Blancs Beaune	200 Euros
A.D.M.R. du Pays Beaunois	120 Euros
Service Mutualiste de Maintien à Domicile	80 Euros
Tojos du Vernois	150 Euros
Association contre la Myopathie	80 Euros
Société de Chasse de Levernois	130 Euros
Protection civile Beaune	150 Euros
Vélo Sport Beaunois	50 Euros
Association Amis et Parents d'Enfants Inadaptés	80 Euros
Association Golf Levernois	500 Euros
Tennis Club	400 Euros
La Truite Beaunoise	50 Euros
La SEB	50 Euros
Bibliothèque départementale	61 Euros

Une somme de 5 961 € sera prévue au compte 6574 du budget principal 2010.

### 5- DISSOLUTION DU SIVOM

- Le Conseil Municipal, accepte d'intégrer au budget principal 2010 l'excédent d'investissement provenant de la dissolution du SIVOM du Pays Beaunois au 31/12/2009.

La somme de 10 582.08 € revenant à la commune de Levernois sera affectée en section d'investissement du budget principal 2010 en diminution du compte 001 (déficit d'investissement).

- Le SIVOM DU PAYS BEAUNOIS, mandataire de la commune avait contracté des emprunts auprès de la Banque Populaire et du Crédit Mutuel.

La dissolution du SIVOM étant effective depuis le 31 décembre 2009, la commune doit reprendre ces emprunts et inscrire dans son budget les prochaines échéances 2010.

### 6- SUBVENTION PARCOURS DE SANTE

En 2009, la commune de Levernois a créé un sentier piétonnier qui fait le tour du village.

Ce sentier, sur le thème de l' « eau dans tous ses états » sera agrémenté d'un parcours de santé au niveau du lieudit « Les Curtilles » (dans la plantation communale des peupliers).

Ce parcours est une aire comprenant un ensemble d'équipements permettant la marche ou la course à pied, ainsi que des exercices de culture physique, musculation ou mise en forme

Il sera constitué d'un mini parcours pour les enfants de 3 à 12 ans comprenant 5 agrès, le parcours adulte comprend 13 éléments.

Le Maire de Levernois informe le Conseil Municipal que dans sa circulaire DGE 2010, M. le Préfet donne la possibilité d'octroi d'une subvention pour l'équipement des communes en vue de favoriser la pratique sportive locale.

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre DGE 2010 pour la création de cette aire de jeux (parcours de santé avec agrès)

- décide d'approuver le plan de financement ci-après :

DGE 2010 (8 380 €H.T. x 30%)	2 514.00 €
fonds libres	5 866.00 €
<b>TOTAL DES EQUIPEMENTS</b>	<b>8 380.00 €HT</b>

#### 7- 14 JUILLET à Levernois

Le Conseil décide d'organiser le traditionnel feu d'artifice sur l'aire du Golf cette année sous réserve qu'un partenariat soit trouvé entre la municipalité et les entreprises communales associées à l'évènement.

#### 8- VACCINATION

La campagne de vaccination Diphtérie-Tétanos-Polio aura lieu prochainement, les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire en mairie.

#### 9- CIMETIERE

Le Conseil décide de remplacer les gravillons à l'entrée du parking du cimetière par des pavés.

#### 10- AIRE DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil ne cesse d'être interpellé par écrit ou verbalement sur l'état d'insalubrité de l'aire des gens du voyage route de Verdun. Considérant que cette installation n'est pas située sur le territoire communal, un courrier sera envoyé à M. le député-Maire de Beaune pour qu'une solution soit trouvée.

#### 11- CLE PERDUE

Nous vous informons qu'une petite clé a été retrouvée vers le terrain de tennis.

En raison d'un stage de formation de la secrétaire, le secrétariat de mairie sera fermé lundi 3 mai

Le Maire,

Serge COLLAVINO